

REPUBLIQUE de GUINEE

Travail - Justice - solidarité



MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

REGION ADMINISTRATIVE DE BOKE

... ..

PREFECTURE DE BOFFA

COMMUNE RURALE DE DOUPROU

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : Commune Rurale de Douprou

Identification de l'AAON ° 001/BAS/FCE/CR/DOUP/2023

1. La Commune Rurale de Douprou a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATD à travers le Fonds Communs de l'Education (FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du **Marché des Travaux d'extension de l'école primaire de Témou-Témou District de Koundindé Commune Rurale de Douprou** et dans un délai de Quatre (04) mois.
2. La Commune Rurale de Douprou sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- ❖ Un (1) Bâtiment de trois (3) salles de classe ;
- ❖ Un (1) bloc de latrines de 02 cabines
- ❖ Un (1) bloc de latrines de 03 cabines ;
- ❖ Fourniture et installation des équipements et mobiliers ;
- ❖ Un (01) bâtiment du logement des enseignants équipé, cuisine ;

- ❖ Un (01) bloc de latrines de 03 cabines au logement des enseignants ;
- ❖ Une (1) clôture de l'école de 427 ml en maçonnerie de devanture en maçonnerie et grille antivol ;

3 .La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

4 Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune Rurale de Douprou** , téléphone : +224 622 18 24 10, Email msaguiana@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Commune Rurale de Douprou , sise au District de Douprou Centre Secteur Kénendé Téléphone : +224 621 40 17 83 -République de Guinée, du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.**

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
- ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marchés ;
- ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
- ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **04 Janvier 2024** contre un paiement non remboursable d'un montant de **1.000.000 francs guinéens**. La méthode de paiement sera : **30%** de ce montant sera versé au compte N° **2011000407** de l'ARMP ouvert à la BCRG ; **50%** au compte N°**41 110 71** du Receveur Central du Trésor et **20%** au compte N° **001 193 2021000466 97** de la Commune Rurale de Douprou ouvert à la BCRG contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Commune Rurale de Douprou , sise au District de Douprou Centre Secteur Kénendé - République de Guinée, Tél : +224 622 18 24 10/ +224 621 40 17 83, Email msaguiana@gmail.com, au plus tard le 05 Février 2024 à 10Heures 00mn** en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de Douprou , sise au District de Douprou Centre - République de Guinée le 05 Février 2024 à 10 Heures 30mn**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **24 000 000 Francs guinéens**.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 04 Janvier 2024

**Le Maire de la Commune Rurale de
Douprou**

